

121.321.1 - PF/by

Berne, le 6 avril 1972

Note de dossier

Conseil de l'Europe.
Participation de la Grèce
à la Conférence européenne
des ministres de l'éducation.

M. Georgiou, Ambassadeur de Grèce, me rend visite à propos de la prochaine Conférence européenne des ministres de l'éducation qui aura lieu à Berne en mai 1973.

Cette manifestation se déroule, dit-il, dans le cadre du Conseil de la coopération culturelle, dont la Grèce ne s'est pas retirée en quittant le Conseil de l'Europe en 1969, et aux activités duquel elle continue à participer.

Certains indices font croire à Athènes que le Gouvernement grec pourrait ne pas être invité par le Conseil fédéral à la prochaine Conférence. La Grèce est en effet tenue à l'écart du Comité de hauts fonctionnaires qui a été chargé de la préparation de cette manifestation.

L'Ambassadeur me déclare que son gouvernement estime avoir le droit d'être invité et que s'il ne l'était pas "ce serait un tache sur les relations bilatérales entre la Suisse et son pays".

J'ai répondu à l'Ambassadeur que nous examinerons cette affaire qui ne m'est personnellement pas connue, et notamment le statut de la Conférence en question. J'ai attiré son attention sur le fait que le Comité des Ministres a fixé, en décembre dernier, certaines règles pour les conférences

.../...

des ministres spécialisés que la Suisse, si ces règles sont applicables à la Conférence en question, sera, comme pays invitant, évidemment tenue d'observer.

Division
des organisations internationales
p.o.

Pictet

(Pictet)

Handwritten notes in French, mostly illegible due to fading.